



Établi par la communauté d'intérêts CHorama
Version 1 du 21 septembre 2020

CONCEPT DE PROTECTION

Pour la protection des chanteurs au sein des chœurs et des ensembles vocaux
contre le COVID-19

INTRODUCTION

Ce concept de protection se fonde sur l'ordonnance du Conseil fédéral du 15 août 2020 sur les mesures dans la situation particulière de lutte contre l'épidémie de COVID 19 et sur le rapport explicatif de cette ordonnance (version du 12 août).

Le concept de protection vise à permettre aux chœurs de chanter en période de corona sans mettre en danger les chanteurs et à éviter une quarantaine collective pour des chœurs entiers.

Avec ce concept de protection, nous appelons les responsables et les chanteurs des chœurs et des ensembles vocaux à mettre en œuvre les mesures suivantes de manière responsable.

Les cantons et les responsables des locaux utilisés édictent des règlements supplémentaires pour leur domaine de compétence. Il incombe aux chœurs et aux ensembles vocaux de se procurer, de lire et d'appliquer ce règlement.

Ce concept de protection se fonde sur le concept de protection de l'Union suisse des chorales et de la Fédération fribourgeoise des chorales. Tous deux émanent de plusieurs études et ont été développés, entre autres, avec le groupe de travail cantonal Covid-19 du canton de Fribourg.

MESURES GÉNÉRALES

Tous les membres des chorales doivent être informés des directives d'hygiène et des règles de conduite. Les personnes responsables ont le devoir de faire respecter ces règles dans l'intérêt général. Aucune restriction ne s'applique aux enfants de moins de 12 ans.

1. Si la distance de 1,5 mètre entre les personnes ne peut être maintenue, il est recommandé de porter un masque.

2. Avant la répétition, tous les participants (chanteuses et chanteurs, chef*fe, pianiste) doivent se désinfecter les mains ou les laver avec du savon. Un désinfectant doit être fourni.
3. Les salles de répétition doivent être ventilées régulièrement et suffisamment (au moins toutes les 45 minutes). Pendant toutes les pauses, la distance minimale s'applique toujours.
4. Les partitions et le matériel d'écriture ne doivent pas être échangés entre les choristes. L'envoi de PDF et l'utilisation de tablettes sont préférables. Si les règles ne peuvent être respectées, les mains doivent être désinfectées ou lavées avant et après.
5. Les personnes présentant des symptômes doivent rester chez elles. En particulier en cas de fièvre, de toux, d'écoulement nasal, de maux de tête ou de gorge, d'essoufflement, de douleurs aux membres, de troubles gastro-intestinaux, de faiblesse générale, de vertiges et de perte de l'odorat ou du goût.
6. Chaque chœur/ensemble vocal doit pouvoir à tout moment communiquer aux autorités les noms, lieux de résidence et numéros de téléphone des personnes présentes aux répétitions des deux semaines précédentes ainsi que les mesures de protection prises.

En outre,

- Les poignées de porte et les objets qui sont fréquemment touchés par plus d'une personne pendant la répétition doivent être désinfectés ou nettoyés avant et après. Dans la mesure du possible, les portes doivent être laissées ouvertes.
- La salle de répétition doit être installée avant l'entrée des membres du chœur. L'équipe qui installe la salle et nettoie après la répétition doit se désinfecter les mains avant et après ou les laver avec du savon.
- Une vigilance particulière s'impose à la fin des répétitions (réunion conviviale). La réglementation sur le maintien de la distance est toujours d'application. Nous recommandons d'installer de petites tables (3-4 personnes) et de les disposer de manière à maintenir la distance. En cas d'infection, toute quarantaine serait limitée en nombre.

SPECTACLES ET CONCERTS

Les mesures relatives aux spectacles et aux concerts sont basées sur les directives de la Confédération. Si les cantons ou les responsables du lieu de concert émettent des règlements plus exigeants, ceux-ci doivent être strictement respectés.

a) Chœurs et ensembles vocaux

Les règles que pour les répétitions s'appliquent de manière identique pour les concerts et manifestations.

D'autre part,

- Si les distances entre les chanteurs (max. 300) ne peuvent pas être maintenues, une réduction des distances est autorisée, à condition que la recherche des contacts soit assurée. Une réduction des distances latérales est beaucoup plus raisonnable qu'une réduction de la distance vers l'avant.

- Si les distances sont réduites pendant le concert, les chanteurs doivent être informés du risque accru d'infection et de l'éventuelle obligation de quarantaine par les autorités. Afin de ne pas nuire à la vie du chœur, il est absolument nécessaire de prendre en compte les besoins de sécurité de chaque membre et de rechercher des solutions individuelles si nécessaire.
- Pour des raisons acoustiques et de santé (glissement du masque, manque d'oxygène), il n'est pas conseillé de se produire avec un masque.

b) Public

Le public se conforme aux réglementations fédérales et cantonales ainsi qu'aux spécifications des responsables de la salle.

La communauté d'intérêts CHorama est composée de :

A cœur joie ACJ

Association de Soutien aux Chœurs d'Enfants et de Jeunes ASCEJ

Association Vaudoise des directeurs de chœurs AVDC

Europäisches Jugendchor Festival Basel EJCF

Reformierter Kirchenmusikverband Schweiz RKV

Union suisse des chorales USC

Schweizerischer Berufsdirigentenverband SBDV

Fédération Suisse Europa Cantat SFEC

Schweizerischer Katholischer Kirchenmusikverband SKV

Association Suisse pour la promotion des chœurs d'enfants et de jeunes SKJF

Schweizerischer Kirchengesangsbund SKB

Fédération nationale des costumes suisses FNCS

Verband Chorleitung Nordwestschweiz VCHN

Personne de contact pour la Suisse romande:

Claude-André Mani, ca.mani@bluewin.ch, 079 680 05 78 (Président USC-SCV)

Personne de contact pour la Suisse allemande:

Kathrin Renggli, k.renggli@ejcf.ch, 078 872 06 77 (Membre du comité SKJF, Directrice EJCF)

Personne de contact pour la Suisse italienne: (Secrétariat USC-SCV)

Melania Bolliger, melania.bolliger@usc-scv.ch, 062 824 54 04

